



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 21/2022**
concernant une demande supplémentaire de crédit de CHF 40'000.— TTC destiné à compléter le financement de la construction du bâtiment qui hébergera la nouvelle chaudière à pellets

Séance : Mardi, 17 mai 2022

Présents : Monsieur le Syndic et les municipaux Gérard Girardet et Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances au complet

Cette demande supplémentaire de crédit vient à la suite du préavis No. 75/2021, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 10 juin 2021. Les raisons de l'augmentation des coûts sont énumérées dans le préavis.

Si l'adaptation esthétique du bâtiment et le retrait du charpentier ont provoqué une augmentation de certains coûts, et surtout les honoraires de l'ingénieur bois (le gros de ce travail avait été initialement prévu d'être entrepris par le charpentier), la proposition de la Municipalité de doter le bâtiment de tuiles photovoltaïques a aussi un effet sur la facture finale.

Cela dit, si le coût de l'installation photovoltaïque est de l'ordre de CHF 25'000.—, la plus-value n'est que de CHF 16'400.— si on déduit les coûts d'un toit fait de tuiles traditionnelles (CHF 6'000.—) et la subvention de CHF 2'600.— attendue de la part de Pronovo.

En considérant l'approbation par le Conseil du préavis No. 75/2021, ainsi que les améliorations apportées à ce projet depuis le préavis initial, la Commission des Finances est de l'avis que cette nouvelle demande de crédit mérite d'être soutenue.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil :

- 1) d'approuver la demande supplémentaire de crédit de CHF 40'000.— TTC destiné à financer la construction d'un bâtiment pour l'hébergement d'une nouvelle chaudière à pellets 100% renouvelables,**
- 2) de financer cet objet par le compte « énergie renouvelable ».**

Peter Payne
Rapporteur

Eric Bocquet

Olivier Rochat

Karine Kalcic

Frederic von der Weid